

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE VEAUCHETTE**  
**Du jeudi 12 octobre 2023 à 19H00**

Nombre de conseillers : 15  
En exercice : 15  
Présents : 14  
Votants : 15

Date de convocation du conseil municipal : 05/10/2023

**Membres présents** : Mesdames BACHELARD Anne-Noëlle, BAYON Eliane, CHEVAILLIER Sylvie, CICERON Corinne, DUBOIS Georgette, LEBRE Marie, VIAL Stéphanie. Messieurs DI BARTOLOMEO Louis, LASSABLIERE Thierry, MURE Jean-Jacques, RAOUL Clément, SOUBEYRAND Maxime, TISSOT Jean-Paul, ZMYSLONY Bruno.

**Membres absents** : M. VINCENT Eric A donné procuration à M. DI BARTOLOMEO Louis

**Secrétaire de séance** : Stéphanie VIAL

Monsieur le Maire remercie les membres du Département pour leur présence :

- Monsieur DARDOULLIER Sylvain – Conseiller départemental
- Madame BRUEL Nicole – Conseillère départementale
- Monsieur LACROIX Jérémie – Président délégué à l'aménagement du territoire
- Monsieur GUINAND Thierry – Directeur Général Adjoint du pôle aménagement développement durable
- Monsieur DADOLE Yves – Directeur Patrimoine routier, entretien et exploitation

Monsieur le Maire demande l'autorisation aux élus de rajouter 2 points à l'ordre du jour :

- Appel d'offre : Avenant entreprise LANA
- Appel d'offre : Attribution du lot 10

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à rajouter 2 points à l'ordre du jour.

**1. APPEL D'OFFRES : Avenant entreprise ROCHARM**

**Objet** : Avenant au marché de travaux de construction de 2 immeubles sur la commune de Veauchette – Lot n°7

**Article 1 :**

Compte tenu de travaux supplémentaires pour l'installation d'un groupe de ventilation Hygro B extra plat à la place d'une ventilation mécanique suite à observation du bureau de contrôles.

	Quantité	PU HT	TOTAL HT
Suppression ventilation mécanique	8	780	- 6 240.00
Installation groupe ventilation	8	875	7 000.00
Bouche extraction	8	110	880.00
Prise air en façade	8	115	920.00
<b>TOTAL HT</b>			<b>2 560.00</b>

Les nouveaux montants du marché sont donc les suivants :

- Montant total du marché en € HT : **56 720.00**
- Avenant 1 HT : **6 960.00**
- Avenant 2 HT : **2 560.00**
- Total HT : **66 240.00**
- Montant de la TVA (20 %) : **13 248.00**

Montant total du marché en € TTC : **79 488.00**

## 2 APPEL D'OFFRES : Avenant entreprise LANA

**Objet :** Avenant au marché de travaux de construction de 2 immeubles sur la commune de Veauchette – Lot n°2

### Article 1 :

Compte tenu que le règlement du PPRNI nous impose de rehausser nos bâtiments, nous devons prévoir la fourniture et la pose de 2 marches complémentaires.

	TOTAL HT
Fondation, fourniture et pose de deux marches complémentaires	4 840.00
<b>TOTAL HT</b>	<b>4 840.00</b>

Les nouveaux montants du marché sont donc les suivants :

- Montant total du marché en € HT : **218 962.45**
- Avenant 1 HT : **15 116.40**
- Avenant 2 HT : **4 840.00**
- Total HT : **238 918.85**
- Montant de la TVA (20 %) : **46 815.75**
- Montant total du marché en € TTC : **286 702.62**

## 3 APPEL D'OFFRES : Attribution du lot 10 (façades)

L'an deux mille vingt-trois, le 12 octobre, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la MAIRIE, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul TISSOT Maire.

**Date de convocation :** 05/10/2023

**Membres présents** : Mesdames BACHELARD Anne-Noëlle, BAYON Eliane, CHEVAILLIER Sylvie, CICERON Corinne, DUBOIS Georgette, LEBRE Marie, VIAL Stéphanie. Messieurs DI BARTOLOMEO Louis, LASSABLIERE Thierry, MURE Jean-Jacques, RAOUL Clément, SOUBEYRAND Maxime, TISSOT Jean-Paul, ZMYSLONY Bruno.

**Membres absents** : M. VINCENT Eric A donné procuration à M. DI BARTOLOMEO Louis

**Secrétaire de séance** : Stéphanie VIAL

**Objet : Travaux de construction de deux immeubles – Attribution du lot 10 (façades) et autorisation du maire à la signer**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 ;

Vu le Code de la Commande Publique et plus particulièrement ses articles L2152-1 à L2152-4, R2123-1, R2123-4 et R2152-1 à R2152-2 ;

Considérant la volonté de la commune de Veauchette de construire des immeubles d'habitation en vue de les louer ;

M. le Maire expose qu'afin de conclure les marchés de travaux nécessaires pour réaliser ce projet, une consultation avait été lancée le 2 mai 2022 sous la forme d'une procédure adaptée. La date limite de remise des offres était fixée au 30 mai 2022.

La consultation se décompose en 10 lots :

Lots	Désignation
01	Terrassement et VRD
02	Maçonnerie
03	Charpente - couverture - zinguerie
04	Menuiseries
05	Plâtrerie - isolation
06	Chauffage - plomberie -sanitaire
07	Electricité
08	Revêtement de sol - carrelage - Faïence
09	Isolation du sol
10	Façades

Le lot 10 avait été déclaré sans suite pour insuffisance de concurrence et a fait l'objet d'une nouvelle consultation.

Au regard de l'analyse des offres, M le Maire propose au Conseil Municipal

- D'attribuer les marchés aux entreprises ci-dessous pour les montants indiqués,
  - o Lot 10 : FAÇADE STEPHANOISE – 25 380 € HT
- D'autoriser Monsieur le Maire à la signer

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout avenant éventuel

Le Conseil Municipal après en avoir discuté et délibéré et à l'unanimité : 15 voix pour et 0 contre.

- Attribue le marché à l'entreprise précité pour montant indiqués ci-dessus
- Autorise Monsieur le Maire à la signer
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout avenant éventuel

Ont signé au registre tous les membres présents.

#### 4 PONT DE LA LOIRE : INTERVENTIONS DES MEMBRES DU DEPARTEMENT

Suite à la réunion du 24 juillet 2023 en présence des Maires de Veauche et Veauchette

Madame Nicole BRUEL et Messieurs DARDOULLIER Sylvain, LACROIX Jérémie, GUINAND Thierry et DADOLE Yves ont présenté aux membres du conseil municipal le BILAN EXPERIMENTATION GESTION CIRCULATION PAR ALTERNAT sur le Pont de la Loire.

Courant avril et mai 2023 un dispositif de feux tricolores adaptatifs avait été installé sur le Pont de Veauchette.

Nombre de véhicules par jour : environ 5000

Il en ressort qu'il y a 3 pics de circulation : matin – midi et soir

Que les feux n'aient pas créés de difficultés aux riverains puisqu'ils disent que le département n'a pas reçu de courriers, de mails ou d'appels téléphoniques de la part de riverains mécontent.

Après ce bilan 2 solutions ont été proposées :

Première solution :

Pas de feux tricolores, les véhicules peuvent continuer de se croiser sur le pont

Le trottoir est élargi d'un côté

Une piste cyclable est créée

La voie de circulation est légèrement rétrécie

Deuxième solution :

Installation de feux tricolores adaptatifs

La circulation est alternée

Une piste cyclable des 2 côtés de la voie et un trottoir élargi

Ils envisagent aussi d'autoriser à nouveau le passage des véhicules de plus de 19 tonnes.

Après cette présentation, les membres du conseil municipal se sont prononcés :

POUR LA CIRCULATION ALTERNEE	POUR SI LE PROJET DE VOIE CYCLABLE EST PROLONGE AVANT ET APRES LE PONT (pour la sécurité des usagers)	CONTRE LA CIRCULATION ALTERNEE
5	4	6

Le Conseil municipal n'est pas favorable au passage des plus de 19 tonnes.

Monsieur le Maire demande une compensation financière pour nos restaurateurs qui durant 1 an risquent de perdre des clients et donc du chiffre d'affaires.

Le Département nous informera prochainement de sa décision.

Les travaux ne seront pas prévus avant 2025 pour une durée minimum d'un an.

La circulation des véhicules ne sera pas possible, les piétons et cyclistes pourront très certainement circuler sur le pont durant pratiquement la totalité des travaux.

## 5 QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire, fait remonter au Département les points positifs et négatifs rencontrés sur notre commune :

- Chemin de Malépine : La piste cyclable est bien acceptée par les riverains
- CD 54 : La Départementale est dans un état désastreux avec les côtés qui s'affaissent
- CD 54 : Au niveau des abris bus scolaires (lieu-dit les vernes) la traversée de la route est très dangereuse la commune souhaite un aménagement.
- CD 108 : l'aménagement du carrefour engendre une vitesse excessive dans le sens st cyprien Craintilleux. Les riverains alertes sur le danger qu'ils rencontrent lorsqu'ils sortent de chez eux. La traversée du carrefour est dangereuse lorsque l'on arrive de Veauchette.

**La séance a été levée à 21h00**